



Commune  
de  
Maussane les Alpilles

Maussane les Alpilles le 20 juillet 2023

Communauté de Communes Vallée des  
Baux-Alpilles  
Monsieur le Président Hervé CHERUBINI  
23 avenue des Joncades Basses  
13210 Saint Rémy-de-Provence

**N° Dép :** JCC/PR/NG ~~66051~~

**Objet :** avis sur la modification simplifiée du PLU. Votre courrier du 11 Juillet 2023

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec attention des termes de votre courrier visé en objet par lequel vous émettez un avis favorable à la modification projetée du PLU de la commune de Maussane les Alpilles sous réserve que la nouvelle station d'épuration soit opérationnelle. Indéniablement ce type de dossier est long et complexe et j'ai toute confiance en notre intercommunalité pour qu'elle puisse le mener à son terme dans les meilleurs délais.

La modification projetée (suppression d'un emplacement réservé dans l'enveloppe urbaine) permettra la future délivrance d'un permis d'aménager de 12 logements. Je note qu'à capacités épuratoires identiques, la CCVBA n'avait émis en 2017 aucune réserve quant au projet de PLU prévoyant la construction de 300 logements en 10 ans. A ce jour et après 6 années d'application de notre document d'urbanisme seuls 111 logements ont été autorisés d'où un « déficit » de 73 logements. Je ne peux donc que considérer que la modification simplifiée de notre PLU ne vient pas dégrader la situation.

Si toutefois il nous fallait interpréter ledit courrier s'inscrivant dans le cadre d'une procédure formalisée comme une sensibilisation ou alerte sur le dossier de la station d'épuration, j'y souscrit totalement sur le fond tout en me permettant de juger le format peu approprié.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Maire,

**Jean-Christophe CARRÉ**